

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 06861

Numéro SIREN : 523 830 032

Nom ou dénomination : A&V CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 05/11/2018 sous le numéro de dépôt 43740

Bilan Simplifié

A & V Conseils

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

05 NOV. 2018

DEPOT N° 43 740

Période du01/07/16au 30/06/17

Edition du24/10/18

Tenue de compteEURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 324	510	1 814	2 279
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	2 324	510	1 814	2 279

Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés	5 112		5 112	6 236
Autres créances	8 602		8 602	1 599
Valeurs mobilières de placement	200		200	8 800
Disponibilité	7 805		7 805	2 553
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	21 719		21 719	19 188

TOTAL GÉNÉRAL	24 043	510	23 533	21 466
---------------	--------	-----	--------	--------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	3 000	3 000
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	300	300
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	14 730	14 560
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	2 159	169
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	20 189	18 030

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
------------------------------------	--	--

Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	334	604
Autres dettes	3 010	2 832
Produits constatés d'avance		
DETTES	3 344	3 437

TOTAL GÉNÉRAL	23 533	21 466
---------------	--------	--------

Compte de Résultat Simplifié

A & V Conseils

Période du 01/07/16 au 30/06/17
Edition du 24/10/18
Tenue de compte EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation reçues Autres produits		6 594	6 605
PRODUIT D'EXPLOITATION		6 594	6 605
Achat de marchandises [y compris droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Rémunérations du personnel Charges sociales Dotations aux amortissements Dotations aux provisions Autres charges		3 318 271 465	6 030 515 45
CHARGES D'EXPLOITATION		4 054	6 590
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 540	15
Produits financiers Produits exceptionnels Charges financières Charges exceptionnelles Impôts sur les bénéfices		381	155
BÉNÉFICE OU PERTE		2 159	169
RÉSULTAT FISCAL	Réintégrations	Déductions	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles Provisions non déductibles Impôts et taxes non déductibles Réintégrations diverses Abattement sur le bénéfice Déductions diverses	381		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		2 540	
Déficit de l'exercice reporté en arrière Déficit antérieurs reportables			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		2 540	

SAS A&V CONSEILS
Capital social : 3.000 Euros
17 Avenue de Mirebeau
92340 BOURG LA REINE

ANNEXE COMPTABLE
DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2017

I – MODES ET METHODES D'EVALUATION

1) Hypothèses de base

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

2) Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général 1999.

3) Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

II – CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthodes n'est intervenu.

III – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1) Frais d'établissement

Aucun frais d'établissement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice écoulé.

2) Frais de recherche & de développement

Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice écoulé ; de même aucune inscription ne figure au bilan.

3) Fonds de commerce

Aucun élément de cette nature n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

IV – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Ce paragraphe est sans objet

V – MOUVEMENT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Nous vous joignons en annexe le feuillet N°2033C qui récapitule les mouvements de l'exercice.

VI – AVANCES ET CREDITS AUX DIRIGEANTS

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis au gérant au cours de l'exercice écoulé.

VII – METHODES DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

1) Amortissements

Les agencements sont amortis sur une durée de 5 ans en mode linéaire.

2) Provisions

Aucun mouvement sur l'exercice.

VIII – CHARGES CONSTATEES D’AVANCE ET PRODUITS A RECEVOIR

1) Charges constatées d'avance

Aucune charge constatée d’avance n’est présente à la clôture.

2) Produits à recevoir

Ce paragraphe est sans objet.

IX – CAPITAL SOCIAL

Le capital social s’élève à 3.000 euros. Il se répartit en 3.000 actions de 1 euro de nominal, souscrites et libérées en totalité lors de la constitution.

X – PRODUITS CONSTATES D’AVANCE ET CHARGES A PAYER

1) Produits constatés d'avance

Ce paragraphe est sans objet.

2) Charges à payer

Ce paragraphe est sans objet.

XI – ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Toutes les créances et dettes sont à échéance de moins d’un an.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : A & V Conseils

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450	2 324	452		454		456	2 324		
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
	Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL		490	2 324	492		494		496	2 324		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	45	542	465	544		546	510
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
	TOTAL	570	45	572	465	574		576	510

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme*	Long terme			
						19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧	
⑤	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591		
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

A&V CONSEILS

S.A.S. au capital de 3.000 €uros

Siège social : 17, avenue Mirebeau 92340 Bourg La Reine

523 830 032 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**DU 30 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trente septembre à 10 heures, l'associé unique de la société A&V CONSEILS, société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros, dont le siège social est à Bourg La Reine (92340), a préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président, la SARL GF Conseil représentée par son gérant, Monsieur Patrick VERRECCHIA, a établi l'inventaire et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) de l'exercice clos le 30 juin 2017.

Il a également établi le rapport de gestion sur l'exercice écoulé.

L'associé unique doit statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2017 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce
- Pouvoir en vue des formalités
- Questions diverses

Puis l'associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 juin 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

P.V.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui ressort à 2 158,89 euros comme suit :

Résultat net	2 158,89 €
Report à nouveau	14 729,71 €
Bénéfice distribuable	16 888,60 €
Dividendes	4 000,00 €
Report à nouveau	12 888,60 €

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé ci-après les distributions de dividende réalisées au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Dividendes	Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%	Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%
2013/2014	0	0	
2014/2015	0	0	
2015/2016	0	0	

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'au cours de l'exercice, aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

Patrick VERRECCHIA

